

82
Paris, le 23 octobre 1972

MEMOIRE EN FAVEUR DE ROGER BONTEMS

Roger Bontems est né le 20 septembre 1936 à Aydoilles (Vosges).
Il est âgé de 36 ans.

Il a été condamné à la peine de mort par arrêt de la Cour
d'Assises de l'Aube, le 29 juin 1972.

Roger Bontems était poursuivi devant cette juridiction pour avoir :

- arrêté, détenu ou séquestré comme otages pour préparer ou faciliter son évasion le surveillant M. Guy Girardot et l'infirmière Mme Nicole Comte
- volontairement donné la mort à M. Guy Girardot et à Mme Nicole Comte

Pour Roger Bontems, la Cour d'Assises de l'Aube a répondu affirmativement à la question de prise d'otages et de sequestration, mais a répondu négativement en ce qui concerne l'assassinat de M. Guy Girardot et de Mme Nicole Comte.

De ce fait, la Cour d'Assises de l'Aube a formellement reconnu que Roger Bontems n'avait ni donné la mort, ni porté aucun coup, ni fait aucune blessure à M. Guy Girardot et à Mme Nicole Comte.

Ainsi, la Cour d'Assises de l'Aube a confirmé par son arrêt ce que Roger Bontems n'a cessé d'affirmer durant toute l'instruction - et ce malgré les accusations de Claude Buffet - à savoir : qu'il n'avait jamais porté le moindre coup de couteau ni au surveillant, ni à l'infirmière.

...

La seule arme qu'il possédait au moment des faits - un couteau de marque Opinel, de très petite taille - ne présentait d'ailleurs aucune trace de sang ainsi qu'a tenu à le souligner la Chambre d'Accusation de Reims dans son arrêt en date du 29 mars 1972.

Roger Bontems, s'il s'est certes associé au projet d'évasion avec prise d'otages conçu par Claude Buffet, et s'il y a tenu un rôle certain, n'a en aucune manière participé dans les dernières secondes - au moment de l'assaut donné par les Forces de l'Ordre - au meurtre des deux otages.

En effet, si le but recherché par Roger Bontems était d'obtenir sa liberté, cela n'était assurément pas au prix de la vie des deux otages.

Roger Bontems, bien que condamné à plusieurs reprises, ne l'a jamais été pour des "crimes de sang".

A Clairvaux, il n'a pas donné la mort, ni même blessé les otages.

Roger Bontems n'a jamais fait couler le sang d'êtres humains.

La Cour d'Assises de l'Aube a retenu contre lui une complicité dans le meurtre de M. Guy Girardot et de Mme Nicole Comte.

Le complice étant puni des mêmes peines que l'auteur principal, c'est en appliquant ce principe dans toute sa rigueur que Roger Bontems a été condamné à mort.

Or, il apparaît que la complicité de Roger Bontems au moment de la perpétration des deux meurtres doit plutôt être analysée comme une inaction.

En effet, Roger Bontems n'avait jamais envisagé de mettre fin à la vie des deux otages en cas d'échec du projet d'évasion.

Lorsque l'assaut fut donné par les Forces de l'Ordre, celui-ci dormait. Réveillé par l'explosion, son seul réflexe fut de tenir fermée, durant quelques secondes, la porte d'entrée du local où il se trouvait avec Claude Buffet.

Il peut paraître quelque peu excessif d'en déduire une complicité totale qui le mettrait au même rang dans l'échelle des peines que l'auteur des deux meurtres.

La Cour d'Assises de l'Aube a, dans son arrêt, refusé toutes circonstances atténuantes à Roger Bontems.

Il nous apparaît, quant à nous, que la vie de Roger Bontems a été marquée par un ensemble de faits qui milite en faveur d'une plus grande clémence.

Issu d'une famille de petits cultivateurs des Vosges, sans moyens financiers, Roger Bontems a commencé à travailler à l'âge de 14 ans. Puis il s'est engagé dans l'armée et a été affecté dans un régiment de parachutistes.

Il a servi dans cette Unité pendant près de deux ans en Algérie. Est devenu sous-officier, et s'y est courageusement comporté.

Il a été décoré de la Croix de la Valeur Militaire avec une citation élogieuse

(Annexe 1 - citation)

Son désir était de faire carrière dans l'armée.

Malheureusement, un très grave accident de moto entraîna sa réforme et le rendit à la vie civile.

Ce retour à la vie civile marqua pour lui le début d'une délinquance qui devait le conduire à plusieurs reprises en prison.

Il n'est pas hasardeux de penser que le temps passé en Algérie, dans une unité particulièrement exposée, est sans doute à l'origine de difficultés psychologiques qu'il a depuis lors présentées.

Ces troubles d'ordre psychologique vont conditionner son comportement : l'alternance de période de travail instable et de séjour en prison sera dès lors le résumé de sa vie.

A 30 ans, il sera condamné à 20 ans de réclusion criminelle par la Cour d'Assises de Nancy, pour vols qualifiés, et ce sans que cette juridiction ait estimé nécessaire - comme elle en avait le devoir s'agissant d'une procédure

...

criminelle - de le faire examiner sur le plan psychiatrique et médico-psychologique.

Or, examiné quatre ans plus tard, à l'occasion d'une évasion par deux médecins psychiatres, ceux-ci notèrent dans leurs conclusions que :

Roger Bontems présentait un déséquilibre psychique et que son examen mettait en évidence une tendance au déséquilibre psychiatrique.

(Annexe 2 - expertise des Docteurs Ribenstein et Szymonowicz - expertise du Professeur Singer)

Il faut souligner que cette évasion a été réussie sans aucune violence et que Roger Bontems s'est d'ailleurs constitué prisonnier 48 heures après s'être évadé, sur les conseils d'un de ses amis.

Reconnu par les experts psychiatres comme étant atteint de déséquilibre psychique, il a été proposé en 1969 par le Docteur Grun, médecin psychiatre de l'Hôpital Central de Fresnes, après examen au Centre National d'Observation de Fresnes, pour une admission aux centres spécialisés pour psychopates de Château-Thierry ou d'Hagueneau

(Annexe 3 - photocopie de la proposition d'admission)

(Annexe 4 - lettre de la Direction de l'Administration Pénitentiaire)

(Annexe 5 - lettre du Directeur des prisons de Mulhouse à M. Olivier Ruynar juge d'instruction à Mulhouse)

Or, malgré la proposition d'admission dans un centre spécialisé pour psychopates, Roger Bontems fut dirigé sur la Centrale de Clairvaux où les soins nécessaires à son état ne pouvaient lui être prodigués.

Roger Bontems a durant ses passages en détention fait quatre tentatives de suicide, dont l'une particulièrement grave puisqu'elle entraîna une période de coma de plus de huit jours.

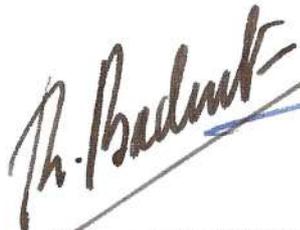
...

A la prison centrale de Clairvaux, il essaya néanmoins de préparer son avenir en reprenant ses études, mais il semble que le régime de Clairvaux ne lui fît pas entrevoir l'espoir qui lui eût permis de supporter les longues années de détention qu'il avait encore à effectuer.

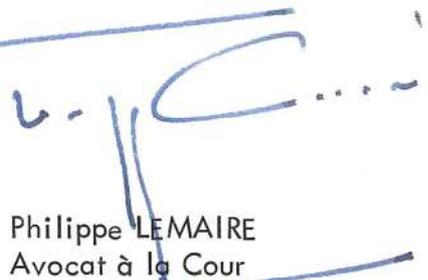
Il retomba très vite dans une sorte de désespoir qui peut expliquer sa participation à cette tentative d'évasion qui devait se terminer tragiquement.

Tous ces éléments de la vie de Roger Bontems permettent de mieux comprendre ce qu'il est et ce qu'il peut devenir.

Si les soins que son état mental nécessite lui sont prodigués, et si dans le cadre du système pénitentiaire il lui est permis de trouver un sens, une direction à sa vie de prisonnier, Roger Bontems peut - nous en avons la conviction - se racheter et prouver par son exemple qu'il ne faut jamais désespérer de personne.



Robert BADINTER
Avocat à la Cour



Philippe LEMAIRE
Avocat à la Cour